



**CAPD du 13 décembre 2012**

## **Déclaration du SE-Unsa 34**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a un an jour pour jour, j'évoquais en CAPD le projet de réforme de l'évaluation et de l'avancement des enseignants. Le changement politique de mai 2012 a renvoyé au placard ces perspectives néfastes. Pour autant l'examen des projets d'avancement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré montre la persistance, voire le renforcement des « bouchons » sur les échelons 8, 9 et 10 des Professeurs des Ecoles. Certaines causes de cet embouteillage sont nationales, en particulier le trop faible taux de passage à la Hors Classe que le SE-Unsa n'a de cesse de dénoncer. Mais un examen précis des documents met en lumière l'impossibilité pour bon nombre de collègues d'avancer au GC ou au C car leur note pédagogique est contingentée par la grille indicative de notation mise en place en 2009. Le SE-Unsa 34 demande que cette grille de notation soit remise en chantier très rapidement. Un groupe de travail de la CAPD sur ce thème serait le bienvenu.

Dans l'actualité, le dossier « Rythmes scolaires » occupe fortement les esprits. Les collègues attendent avec impatience le cadre national qui fixera leurs obligations de service. Sans attendre ce décret, le SE-Unsa 34 a proposé aux directrices et directeurs et à leurs équipes d'interroger les collectivités territoriales sur leurs intentions en matière d'aménagement des horaires, à l'échéance 2013 ou 2014. Force est de constater que de nombreuses communes travaillent déjà sur les modalités d'organisation. Cela ne peut se faire sans les enseignants ! La concertation ne peut se dérouler en oubliant les principaux acteurs. Le SE-Unsa 34 a sollicité Monsieur le Directeur Académique afin qu'un CDEN spécifique soit convoqué et que du temps institutionnel soit dégagé pour que cette concertation locale soit menée à bien. Nous sommes actuellement sans réponse. Le SE-Unsa 34 revendique que les équipes puissent adapter le cadre national à leur réalité locale, en lien avec leurs partenaires. Si une cohérence territoriale locale semble indispensable, et si des questions de gestion des personnels doivent trouver leur réponse, il ne peut être question d'injonctions départementales ou de circonscriptions de nature à uniformiser les modes d'organisation (Cf la mise en place des 108 heures)

Quelques autres dossiers se développent dans le département ou l'académie dont les représentants du personnel n'ont d'échos que par des remontées de collègues concernés ou par des bruits de couloir : Remodelage de la carte des circonscriptions, mise en œuvre du recrutement des Emploi Avenir Professeurs, fusions d'écoles dont nous attendons encore la fiche technique suite au dernier CDEN, refonte de la formation des enseignants et mise en place des ESPE...

Le dialogue entre l'administration et les représentants des personnels ne doit pas être que formel. Il est nécessaire et utile. Il ne se conçoit pas qu'au niveau départemental. Il doit aussi trouver sa place dans toutes les circonscriptions du département.

Le SE-Unsa est attaché à ce dialogue social et demande à ce qu'il vive pleinement dans le département.